

Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Paris, le 7 janvier 2021

Secrétariat du conseil d'administration

Délibération n°3 du 17 décembre 2020 relative à la fixation des paramètres du Régime en application de la charte de pilotage.

NOR : *ECOY2100378X*

Le conseil d'administration adopte les paramètres suivants :

	2020	2021
Valeur d'acquisition du point (VA)	1,2452	1,2502
Variation de la VA	0,4 %	
Valeur de service du point : VS	0,04656	0,04675
Variation de la VS	0,4 %	
Rendement technique = VS / VA	3,74%	3,74%

La revalorisation prend effet au 1^{er} janvier 2021.

Le texte de la présente délibération sera publié sur le site internet du RAFP et, en complément, sur tout autre support permettant de lui donner une publicité suffisante.

Le président du conseil d'administration

Dominique Lamiot